



2 Dans le Nord, on n'a pas de soleil mais on a des friches



EN France, l'installation de grosses puissances au sol de plus de 100 kW passe par un appel d'offres national de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Il s'agit pour l'État de maîtriser la puissance installée grâce à des quotas et d'optimiser la rentabilité des installations qu'il finance via le rachat de l'énergie. Le seuil devrait être porté cette année de 100 à 500 kW, ce qui permettra plus de projets accessibles à tous (sans passer par l'appel d'offres). Mais depuis environ déjà quatre ans, la région compte régulièrement des lauréats dans les appels d'offres nationaux CRE : parmi les critères de la CRE, une bonification est liée à l'usage préalable du site de la future installation, notamment, dans le cas de friches, « des sites dégradés » à qui le solaire offre une reconversion et dont les Hauts-de-France sont riches.

« Cela donne des opportunités aux développeurs pour venir monter des projets dans la région », observe le chargé de mission du [CD2E](#). Parallèlement, dans le Sud, les sites se raréfient avec la multiplication des installations, qui,

par ailleurs, commencent à beaucoup occuper les réseaux électriques, « même si, dans notre région, on a la même contrainte avec l'éolien qui en occupe pas mal ». En conséquence, la région voit désormais, et verra dans les deux ans à venir, sortir de gros projets de centrales au sol de plusieurs dizaines de mégawatts : par exemple, la centrale au sol de Lourches 17 MW (*lire par ailleurs*) ou encore celle de Niergnies, sur l'ex-base militaire de Cambrai, la plus grande ferme solaire au nord de Paris, 60,7 MW par an quand elle sera pleinement opérationnelle en juin.

« Parallèlement à la croissance de ces grandes centrales, d'autres types de projets se développent, notamment les centrales sur des bâtiments publics, en tiers investissement : particuliers, développeurs et public qui vont accélérer la croissance de façon assez forte et permettre d'en rattraper le retard ces prochaines années. » Mais « en termes de puissance installée, on reste dans le Nord... Demain, on restera à des puissances limitées par rapport à d'autres régions. » ■

À Pont-sur-Sambre, le projet s'est installé sur le site de Pantegnies dans une friche industrielle laissée après le démantèlement en 1998 d'une centrale thermique à charbon d'EDF. Dans l'arrondissement, une seconde centrale va s'implanter à Ohain, dans un village du sud Avesnois. PHOTO CHRISTOPHE LEFEBVRE